

Discours de réception de Monsieur Etienne Cricqui



Les enjeux actuels de la construction européenne

Monsieur le Président, mes chers Confrères, Mesdames, Messieurs

C'est, dans une certaine mesure, le Doyen de la Faculté de Droit que vous avez recruté comme associé-correspondant en 2004, mais c'est probablement aussi le Professeur de Science Politique que je suis. Depuis 7 ans maintenant j'ai l'honneur de diriger le Centre Européen Universitaire de Nancy qui est, je pense, un des fleurons de l'Université de Lorraine et de la ville de Nancy. Notre Académie lui avait d'ailleurs décerné son « Grand Prix » en 1974. Il me semblait donc que le sujet de mon discours de réception devait porter sur l'Europe. Aussi je vous propose de réfléchir aux enjeux actuels de la construction européenne.

Depuis le 1^{er} mai 2004 le continent européen est réuni. C'est la réalisation de la promesse faite par Robert Schuman en 1959 : « Nous ne devons pas construire l'Europe uniquement dans l'intérêt des peuples libres. Nous devons être en mesure d'accueillir les peuples de l'Est le jour où ils nous le demanderont. »

L'Union Européenne compte désormais 27 Etats membres et bientôt 28 avec l'entrée de la Croatie le 1^{er} juillet. Forte de plus de 500 millions d'habitants (ce qui en fait le troisième plus grand ensemble démographique du monde après la Chine et l'Inde), elle est potentiellement la première puissance économique du monde !

Et elle vient même d'obtenir le prix Nobel de la paix !

Cela dit les défis auxquels elle est confrontée sont immenses. Je vais en évoquer cinq qui me semblent les plus prégnants sur le terrain institutionnel et politique.

La crise financière et le problème de la gouvernance

Depuis l'automne 2008 la crise bancaire, financière puis économique a provoqué d'importants dégâts en Europe, en particulier dans la zone €, compte tenu de l'endettement des États (Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Italie, France...) et de la situation de quasi faillite de certains d'entre eux comme la Grèce.

Il faut reconnaître que tout le monde ou presque (y compris l'Allemagne) s'était dans le passé affranchi des critères prévus dans le Traité de Maastricht, notamment sur les déficits (3 % du PIB).

Surtout cette crise a montré les faiblesses criardes de l'Europe sur le plan de la gouvernance :

- Quasi absence de la Commission Barroso ;
- Manque de coordination des politiques ;
- Rivalités institutionnelles entre les différentes têtes de l'Europe (je vais y revenir).

Et puis, il faut bien le dire, la crise a montré les lacunes ou les insuffisances du Traité de Lisbonne : ainsi aucun instrument ne permettait de mettre en œuvre ce qui a été fait, en particulier le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF), devenu en 2011 le Mécanisme Européen de Stabilité (MES).

Ce qui manquait dans le Traité de Lisbonne, au-delà de la coordination des politiques économiques et budgétaires, c'était une politique budgétaire, financière (union bancaire notamment) et fiscale commune qui apparait indispensable avec une monnaie commune. Jacques Delors, dans une interview au journal « Le Monde » du 19 octobre 2011, rappelait qu'il avait proposé en 1997 (peu de temps après avoir quitté la Commission) de créer à côté du pôle monétaire (BCE indépendante et pacte de stabilité) un pôle économique avec un pacte de coordination des politiques économiques. Il poursuivait : « Si un tel équilibre avait été réalisé, le Conseil de l'euro se serait interrogé en temps utile sur la situation de la Grèce, sur la dette privée qui augmentait de façon inquiétante en Espagne, en Irlande et en Italie. Il aurait pu réagir. »

Gageons que le nouveau traité ou pacte budgétaire (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'union économique et monétaire ou TSCG) qui est entré en vigueur le 1er janvier 2013 résolve ce hiatus. Le Traité assure l'harmonisation budgétaire, le Mécanisme Européen de Solidarité (MES) la solidarité financière. L'Union bancaire est en bonne voie (pas avant 2014 toutefois) malgré les réticences de l'Allemagne et surtout l'opposition du Royaume-Uni ! Mais rien n'est prévu dans ce traité pour faire repartir la croissance ce qui inquiète beaucoup les français et d'autres même en Allemagne (le SPD notamment).

Les problèmes institutionnels nés de la mise en œuvre du traité de Lisbonne

Sur fond de crise de l'euro, la mise en place du Traité a provoqué des luttes intestines qui n'ont pas favorisé la gestion de la situation. Comme le remarque un diplomate européen : « On passe des heures en réunions de concertation, cela prend une énergie dingue ».

Le problème essentiel réside dans la rivalité et les difficultés de positionnement entre le Président de la Commission José Manuel Barroso et le Président du Conseil Hermann Van Rompuy qui croisent le fer sur la plupart des sujets.

Comme le déclarait récemment l'ancien Ministre français des Affaires Européennes Alain Lamassoure : « On craignait une profusion des « Monsieur Europe », or personne ne s'est vraiment imposé pour représenter l'Union Européenne à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières. Les institutions restent un mécanisme politico-administratif qui ne parle pas aux citoyens, ni aux marchés, ni aux partenaires étrangers ».

Tout cela sans compter le poids toujours non négligeable de la présidence semestrielle qui a conservé près de 90 % de ses attributions !

Pour les Etats-Unis, par exemple, l'architecture européenne est toujours « illisible » et de fait la vieille boutade d'Henry Kissinger (Secrétaire d'Etat de Nixon) : « Pour l'Europe je fais quel numéro de téléphone ? » est plus que jamais d'actualité.

H. Van Rompuy représente l'Union à son niveau, notamment en matière de politique étrangère, ce qui le met en concurrence avec Lady Ashton, vice-présidente de la Commission, mais aussi Haut Représentant pour les Affaires Etrangères qui est inaudible, si ce n'est invisible. Mais même sur ce terrain Van Rompuy est toujours chaperonné par Barroso qui défend ses prérogatives dans le domaine du commerce, de l'aide au développement ou de l'aide humanitaire.

Pour trancher la question de qui viendrait recevoir le prix Nobel (en décembre 2012), les affrontements ont été vifs entre Barroso, Van Rompuy et Martin Schultz, Président du Parlement Européen, avant qu'il ne soit décidé qu'ils y aillent tous les trois, mais accompagnés des 27 Etats membres !...

Au-delà des rivalités de personnes, ce sont deux lectures du Traité qui s'affrontent :

- D'un côté ceux qui considèrent que le nouveau cadre doit conforter les institutions européennes et la méthode communautaire ; c'est le Parlement Européen (dont les pouvoirs ont été sensiblement renforcés avec la procédure de co-décision) et la Commission avec son Président Barroso ;
- En face les tenants d'une approche intergouvernementale, qui consi-

dèrent qu'Herman Van Rompuy doit prendre la priorité au nom des chefs d'Etats et de Gouvernements qu'il représente (en particulier, jusqu'en mai 2012, le tandem Merkel-Sarkozy) ;

Evidemment cette approche a été renforcée par la crise, car ce sont les Etats qui ont permis de financer les plans d'aide (même si, revers de la médaille, quand on parle d'Etats et d'intergouvernemental, c'est la règle de l'unanimité qui s'applique ; ainsi les fonds destinés au sauvetage de la Grèce et actés en août 2011 ont été plusieurs mois soumis au bon vouloir de la Slovaquie et de son Parlement !...)

D'où la question de la présidence du Gouvernement économique européen. La Commission militait pour la fusion des deux Présidences (Conseil et Commission) sous l'autorité de Barroso. Les Etats (et en particulier l'Allemagne et la France) proposaient l'inverse : le « Monsieur euro » prenant la tête du gouvernement économique européen serait H. Van Rompuy ! C'est ce qui a été décidé par le Conseil européen du 1^{er} mars 2012. H. Van Rompuy a été alors officiellement désigné par les chefs d'Etats et de Gouvernements pour présider les deux sommets annuels de la zone euro.

Il est à noter d'ailleurs que lors du Conseil Européen du 26 octobre 2011, les chefs d'Etats et de Gouvernements de la zone euro avaient chargé Van Rompuy (et non Barroso) de faire des propositions pour modifier le Traité de Lisbonne.

L'accord franco-allemand du 30 mai dernier sur la gouvernance de la zone euro, conclu par la Chancelière Angela Merkel et le Président Hollande, pourrait changer la donne (sous réserve qu'il soit entériné par le Conseil Européen des 27 et 28 juin). Il prévoit notamment des sommets des pays de la zone euro plus réguliers, un Président à temps plein pour l'Eurogroupe, une structure spécifique au sein du Parlement Européen et un fonds pour renforcer la compétitivité de la zone. L'Allemagne et la France veulent doter la zone euro de structures favorisant la coordination des politiques économiques, sociales et même fiscales ainsi que d'un mécanisme de résolution des défaillances bancaires.

Mais au-delà de la gouvernance de la zone euro, se pose le problème de son budget. Avec le risque à terme d'avoir une Europe à 18 (la Lettonie va intégrer la zone euro au 1^{er} janvier 2014) avec des mécanismes de transferts et de solidarité avancés et une autre à 28 avec un budget limité et donc des ambitions revues à la baisse. C'est ce que craignent bon nombre de pays d'Europe centrale mais que souhaite le Royaume-Uni.

En attendant la question est maintenant souvent posée de savoir s'il ne faudra pas un jour fusionner les deux Présidences (Commission et Conseil), le Président de l'Europe étant élu par le Parlement Européen, voire directement

par les citoyens de l'Union au suffrage universel. Dans cette logique il faudrait aussi revoir le nombre des commissaires et leur mode de désignation. Mais sur ce dernier point beaucoup reste à faire quand l'on constate que la Commission Barroso va passer à 28 au 1^{er} juillet (donc toujours un par Etat membre) en totale contradiction avec le Traité de Lisbonne !

Souvenons-nous de Jean Monnet qui disait : « Rien n'est possible sans les hommes, rien n'est durable sans les institutions ».

L'Elargissement de l'Union et les frontières de l'Europe

L'élargissement de l'Union Européenne est-il terminé ? Non a priori puisque la Croatie deviendra le 1er juillet le 28^{ème} Etat membre et que plusieurs autres ont aujourd'hui le statut de pays « candidat » (Turquie, Islande, Macédoine, Montenegro et depuis le 1er mars 2012 la Serbie). Mais d'autres encore que l'Union Européenne appelle les « candidats potentiels » sont susceptibles d'intégrer à terme l'Union : Bosnie, Albanie et Kosovo. Une Europe à 36 Etats membres n'est donc pas inconcevable, peut-être plus un jour sachant que le continent européen compte aujourd'hui 41 Etats souverains.

Deux questions se posent alors que je vais présenter très brièvement.

Tout d'abord quelle sera la nature de l'Union Européenne dans une Europe à 36 Etats ? Le fonctionnement déjà très difficile des institutions à 27 (présidence tournante, réunions du Conseil interminables avec au moins 120 personnes autour de la table, qui ont nécessité d'installer des postes de télévision !...) sera alors quasiment impossible, sauf à adopter un nouveau traité. Mais comment, au-delà même d'un fonctionnement dont on peut douter qu'il sera harmonieux, s'assurer que l'Union Européenne sera alors en mesure de mener sur tout le territoire de l'Union les politiques qui sont les siennes et avec quel budget ? Il faut de ce point de vue relire la déclaration de la Commission du 8 novembre 2006 sur la « stratégie d'élargissement » de l'Union. Dans ce texte, rédigé à la demande des Chefs d'Etats et de Gouvernements, la Commission s'efforce de définir la « capacité d'absorption de l'Union » qu'elle appelle sa « capacité d'intégration », condition aujourd'hui nécessaire à l'entrée de nouveaux membres. La Commission affirme notamment : « L'Union Européenne doit s'assurer qu'elle peut maintenir sa capacité de fonctionnement dans l'intérêt de ses citoyens actuels et futurs ».

Et elle invite à mesurer les effets des élargissements futurs sur le fonctionnement des institutions ; le développement des politiques communes ; les possibilités financières de l'Union.

L'Union Européenne deviendra-t-elle une vaste zone de libre-échange comme l'était l'AELE dans les années 60 ou faudra-t-il bâtir un système à géométrie variable qui existe déjà un peu aujourd'hui (zone euro, je l'ai évoqué, Espace Schengen, ...) mais qui risquerait de paralyser le fonctionnement des institutions communautaires ?

Cela dit l'élargissement pose aussi le problème des frontières de l'Europe. Cette question reste d'actualité et n'est d'ailleurs pas étrangère à l'échec du Traité constitutionnel en 2005, en tout cas en France. Au-delà du cas épineux de la Turquie et des frontières orientales de l'Europe se pose aussi la question du devenir d'un certain nombre d'anciens Etats de l'ex-URSS, comme l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie, voire d'autres encore.

Le déficit démocratique de l'Union Européenne

Malgré la mise en œuvre du Traité de Lisbonne, les élections européennes de juin 2009 ont bien montré le fossé qui s'est creusé entre l'Europe et les citoyens. Ces élections ont été marquées par une nouvelle progression de l'abstention qui a atteint le niveau record de 57%. Encore ce pourcentage doit être relativisé compte tenu du caractère obligatoire du vote dans certains pays de l'Union. Ainsi l'abstention est supérieure à 59% en France, à 65% au Royaume Uni, à 70% en République tchèque, Roumanie, Slovaquie et même à 80% en Lituanie et en Slovaquie ! L'Europe se démocratise et pourtant les citoyens y participent de moins en moins. Comme toujours les élections européennes organisées par les Etats dans un cadre national n'ont pas permis de faire émerger les enjeux européens dans la campagne. Partout les enjeux sont restés très nationaux et ces élections ont souvent été conçues par les partis politiques comme des sondages pour mesurer leur poids au niveau national, notamment en Italie et surtout en Allemagne où les élections européennes étaient un tour de chauffe avant les élections au Bundestag de septembre 2009. Tout laisse à craindre que les prochaines, prévues en mai 2014, connaîtront la même désaffection. Très lucide M^{gr} Van Luyn, président de la commission des évêques de l'Union Européenne, déplorait le « manque d'une société civile européenne ». Et il se demandait : « Avons-nous contribué suffisamment à l'émergence d'une conscience européenne chez nos concitoyens ? »

Pour remédier à ce désintérêt pour les élections européennes, le britannique Andrew Duff (eurodéputé libéral) avait proposé une réforme du scrutin européen pour 2014 avec pour objectif d'améliorer l'image du Parlement, de réduire les divergences entre les procédures électorales des Etats membres et de rendre le Parlement davantage responsable auprès des citoyens qu'il représente. Dans cet esprit il proposait notamment de créer 27 sièges supplémentaires qui

seraient occupés par des députés élus sur une liste transnationale à l'échelle de l'Union, composée de candidats provenant d'au moins un quart des Etats membres et respectant la parité hommes-femmes. Devant l'hostilité des Etats et le peu d'enthousiasme du Parlement Européen, Andrew Duff a retiré son projet qui aurait dû être présenté en séance plénière en juillet 2011.

Comme le faisait remarquer à juste titre, me semble-t-il, le Président Nicolas Sarkozy dans son discours devant le Parlement Européen le 13 novembre 2007 : « Le Traité simplifié résout la crise institutionnelle, mais il ne résout pas la crise politique et la crise morale de l'Europe. Il permet à l'Europe de décider et d'agir. Mais il ne dit pas dans quels buts et avec quelles finalités. Il ne dit pas ce que sera l'Europe de demain et comment elle contribuera à améliorer la vie des citoyens. Il ne donne pas de raisons à ceux qui avaient cessé de croire en l'Europe de reprendre confiance en elle. »

Et aujourd'hui ce n'est pas la crise financière, la crise de la dette et même celle de l'euro qui vont faire revenir la confiance !

Comme le demande mon collègue bulgare Ivan Kravtsev : « Quand on dit « nous » sur le plan européen, de qui s'agit-il ? » Et il poursuit : « Si l'on veut que l'UE fonctionne correctement, il faut absolument commencer par définir qui est ce « nous » européen ».

La dernière enquête Eurobaromètre Standard 78 de l'automne 2012 confirme la chute de la confiance des citoyens dans les institutions européennes : 33% seulement des personnes interrogées déclarent avoir encore confiance dans l'Europe (-8 points depuis un an, -25 points depuis 2007) et 30% ont une image positive de l'Europe, soit le plus bas niveau jamais atteint.

Le 9 mai dernier, Journée de l'Europe, l'Institut universitaire européen de Florence organisait sa conférence annuelle sur l'« Etat de l'Union ». Ouvrant les travaux le Maire de Florence, Matteo Renzi, donnait le ton : « Pour mon grand-père, pour mon père et pour moi, l'Europe était un rêve. Pour la génération des jeunes italiens d'aujourd'hui, c'est un cauchemar ». Encore plus pessimiste, l'allemand Martin Schulz, Président du Parlement Européen, a évoqué la fin de l'Europe : « Non l'Europe n'est pas irréversible [...] oui, le nombre de ceux qui doutent de l'Europe est sans cesse croissant... »

Dans un autre ordre d'idée, il est même permis de se demander si les valeurs qui fondent l'identité européenne sont encore partagées par tous. Ainsi la politique menée par le gouvernement hongrois depuis près de deux ans semble en contradiction avec les principes fondamentaux de la construction européenne, en particulier la loi électorale, celle sur les médias ou sur les libertés. De ce point de vue il est rassurant de constater la réaction rapide de la Commission

qui a envoyé trois lettres de mise en demeure à Budapest et ouvert trois procédures d'infraction concernant l'indépendance de la banque centrale, de la magistrature et de l'autorité de supervision du contrôle des données personnelles. Mais cela n'a pas été suffisant pour rétablir les valeurs démocratiques en Hongrie et prévenir de telles dérives dans d'autres Etats membres. A tel point que le Parlement hongrois, dominé par le parti du Président Orban, a voulu en avril dernier modifier la Constitution pour réduire les pouvoirs de la Cour Constitutionnelle, seul véritable contre-pouvoir au gouvernement actuel. La réaction de l'Europe a permis de surseoir au projet. Mais pour combien de temps ? Et la situation en Roumanie, malgré l'échec de la tentative, par le nouveau Gouvernement, de destitution du Président Basescu à l'été 2012, est emblématique de la difficulté à assurer la transition démocratique dans un certain nombre de PECO.

Le retour des Etats

La crise financière a semblé faire apparaître un mode de fonctionnement animé par les Etats et privilégiant donc l'intergouvernemental au détriment de la méthode communautaire. La mise en retrait de la Commission et de son Président, voire du Parlement, n'est pas une bonne chose pour la construction européenne.

Mais au-delà il est permis de s'interroger sur la volonté des grands Etats européens (et d'autres aussi d'ailleurs) d'aller plus loin dans la voie de l'intégration européenne. Certes le Traité permettant la mise en œuvre de la gouvernance économique s'applique depuis le 1er janvier 2013, au moins dans la zone euro, après le « feu vert » donné le 12 septembre 2012 par la Cour Constitutionnelle allemande. Mais d'autres signes sont plus inquiétants.

Ainsi le Royaume-Uni a adopté depuis le retour au pouvoir des conservateurs une attitude de plus en plus critique, à tel point que certains membres de ce parti réclament un referendum pour décider la sortie de l'Union Européenne... Le Gouvernement Cameron s'y refuse dans l'immédiat, mais a opposé une fin de non-recevoir au Traité sur la gouvernance économique, malgré l'accord de 25 autres Etats. Mais au-delà le Royaume-Uni refuse la zone euro, avec le risque que la politique monétaire britannique joue « in fine » contre l'euro. Il refuse aussi l'Espace Schengen, la politique étrangère commune, la politique de défense, notamment la mise en place d'un quartier général (état-major) européen permanent (ainsi les britanniques, alliés aux français, n'ont accepté de s'engager en Libye que sous la bannière de l'OTAN et surtout pas sous celle de l'Union Européenne, ce qui était aussi, il faut le reconnaître, la position de

l'Italie). Il refuse encore la taxe sur les transactions financières qui va néanmoins voir le jour (dans le cadre de la procédure des coopérations renforcées) et ne veut pas entendre parler de la supervision des banques (Union bancaire). Par ailleurs il ne faut pas oublier les perspectives financières pour la période 2014-2020 qui impliquent la suppression du régime de faveur décidé au sommet de Fontainebleau en 1984. Que deviendra le « chèque » qu'avait si ardemment réclamé, et obtenu, Margaret Thatcher ?... Pour l'instant David Cameron s'est dit prêt (au Conseil Européen de Bruxelles le 19 octobre 2012) à mettre son veto au projet de budget pluriannuel de l'Union s'il ne se traduisait pas par un gel des dépenses !...

Plus grave certains envisagent sérieusement maintenant l'éventualité de la sortie du Royaume-Uni de l'UE (le « British exit »). En effet en Grande-Bretagne, depuis une loi votée en 2011, toute nouvelle délégation de pouvoir au profit de Bruxelles devra être soumise à referendum. Autant dire que le « plus d'Europe » voulu par Angela Merkel ne sera jamais accepté par les britanniques. Mais cette eurozone intégrée à 17 (bientôt 18), ce noyau dur (ce « super-État » dénoncé par le « Daily Telegraph »), inquiète Londres, car elle risque de devenir l'entité dominante en Europe et de marginaliser ceux qui resteront en dehors. C'est aujourd'hui le dilemme de David Cameron, pressé par un grand nombre de députés conservateurs de renégocier les termes de l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Union Européenne. Le Royaume entend bien garder le marché unique mais rejette ce qu'il appelle les « intrusions » de l'UE dans le droit social, la justice, l'environnement... En fait ces députés souhaitent que leur pays négocie un statut de simple association à l'UE (comme la Norvège ou la Suisse) pour avoir accès au marché unique sans aucune autre contrainte. Aujourd'hui David Cameron a pris l'engagement, à l'occasion des prochaines élections britanniques, de renégocier les termes de l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'UE et de soumettre le résultat à referendum (sous réserve évidemment de son succès à ces élections générales prévues au printemps 2015). Comme l'écrit « The Economist » dans sa livraison du 23 juin 2012 : « Cela revient à parier que les autres membres de l'UE vont nous accorder de grosses concessions, sachant qu'ils risquent un non au referendum s'ils ne sont pas généreux. » Pari risqué et qui en plus ouvrirait la « boîte de Pandore »... « The Economist » conclut : « La Grande-Bretagne n'a jamais été aussi proche de la sortie » !

La France n'est pas en reste qui a remis en cause (comme d'autres d'ailleurs) les Accords de Schengen sur la libre circulation des personnes. Ce qui a conduit à une certaine forme de renationalisation de la politique migratoire. (cf. aussi les propos du Président-candidat Sarkozy sur la possibilité de sortir de Schengen ou sur le gel de la contribution française au budget de l'Union).

L'Allemagne a donné aussi de nombreux signes ces dernières années d'un certain désengagement européen que quelques-uns ont assimilé, peut-être un peu trop vite, à de l'égoïsme. Mais il n'en reste pas moins que l'Allemagne n'a montré aucune solidarité sur la Libye (au printemps 2011), allant même jusqu'à s'abstenir sur la résolution 1973, ce qui a décrédibilisé la PESC. Rappelons-nous aussi que la décision de la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe du 7 septembre 2011 sur le soutien financier de l'Allemagne aux pays de la zone euro (FESF) a été acquise à une voix de majorité !... Et avec une exigence d'un renforcement du pouvoir de contrôle du Bundestag qui doit donner un accord préalable et au cas par cas, en séance plénière ; sans que cela puisse être délégué à une commission restreinte (décision de la Cour du 28 février 2012). Mais peu avant, la décision de cette même Cour (30 juin 2009) sur la constitutionnalité du Traité de Lisbonne avait mis beaucoup de freins à l'approfondissement communautaire. Ce qui a conduit mon collègue Yves Petit à évoquer « L'Union Européenne sous les *Fourches Caudines* de la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe » (*Politeia*, No 22). Elle dresse une longue liste de compétences qui ne pourront pas être transférées à l'Union Européenne, sauf à modifier la Constitution allemande. Cela ne marque-t-il pas, dans une certaine mesure, la fin de l'« union sans cesse plus étroite » prônée par le Traité de Rome ? Ce qui a fait dire peu après à l'ancien ministre des affaires étrangères de Gerhard Schroeder, Joshka Fischer : « Nous n'introduirions plus l'euro aujourd'hui. Nous devenons gaullistes. Comme la France, nous voyons de plus en plus l'Europe comme un moyen et pas un projet. »

Dans le même ordre d'idée il faut évoquer aussi la stagnation des ressources budgétaires de l'Union (Angela Merkel n'est sur ce sujet pas loin de la position de David Cameron) et l'opposition (notamment de l'Allemagne) à l'idée d'un emprunt européen que Jacques Delors appelle de ses vœux. Or une union solidaire requiert des transferts budgétaires plus importants.

Dans un entretien récent (18-19 avril 2013) au *Bild*, Angela Merkel réaffirme l'obligation des réformes pour les Etats du Sud sur un ton très directif : « Je veux un continent plus compétitif [...] Tant que la pression ne sera pas plus forte, certains préféreront suivre leur propre voie. Nous devons accepter que l'Union Européenne ait le dernier mot sur certaines questions. » L'Allemagne dicte en quelque sorte les transferts de souveraineté à accomplir. Sachant qu'exerçant le leadership en Europe et au sein de l'Union elle pourra encore contrôler la situation après, ce qui n'est pas le cas des autres pays qui pèsent beaucoup moins dans l'Union. Le Premier Ministre polonais, Donald Tusk, pourtant proche de la Chancelière, a même évoqué le risque de « perte asymétrique de souveraineté ».

Cela dit l'accord franco-allemand du 30 mai dernier sur la zone euro, dont je vous ai parlé, est un signe que l'Allemagne peut « jouer collectif » et faire certaines concessions.

Je laisserai le mot de la fin à Jacques Delors qui déclarait le 26 août 2011, dans une interview au quotidien italien « La Repubblica » : « L'esprit du temps n'est pas bon. L'individualisme national domine ; il n'existe pas d'élan collectif et solidaire. Il n'y a plus en Europe quatre ou cinq personnalités ayant une vision de l'avenir. Les sondages d'opinion font la loi... »